

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations, sous la présidence de Didier CASTETS, Maire

Date de convocation et d'affichage : 10/03/2022

Présents : Didier CASTETS, Sylvie DEFFREIX, Marc GAILLARDOU, Hervé DUSPOUYS (arrivé à 20h47), Fabrice DUMAS, Camille ROUX, Françoise LASSERRE, Marie-Anne THONNELIER, Thierry CASCAILH

Absents ou excusés : Olivier MARSAN, Patrick RECALT-GUISSAGITS

Secrétaire de séance : Marc GAILLARDOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2022

Après lecture, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le contenu et approuve à l'unanimité le procès-verbal du 26 janvier 2022.

Vote

Votants :08

Pouvoir :00

Pour :08

Contre :00

Abstention : 00

CDG 40 – ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion au service remplacement du CDG 40 et nous explique les différentes modifications qui y ont été effectuées.

- Changement du cadre juridique :

○ Article 1 :

▪ Ancienne version

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle se substitue à l'ensemble des conventions et avenants précédents ayant le même objet.

▪ Nouvelle version

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article L 452-44s du code général de la fonction publique territoriale

Elle se substitue à l'ensemble des conventions et avenants précédents ayant le même objet.

- Ajout de paragraphes :

○ Article 3 :

... A ce titre, la collectivité bénéficiaire fournira aux agents mis à disposition tous les EPI nécessaires à leur activité et aux missions confiées. Il est rappelé que la visite médicale avant embauche est obligatoire et sera prise en charge par le CDG 40. Toutes les autres visites médicales liées à la mission de l'agent mis à disposition, y compris en

cas de nouveaux contrats constituant une succession de missions, dans la collectivité bénéficiaire seront facturées à ladite collectivité ou prises en charge directement par cette dernière...

○ Article 4 :

...Pour autant, la collectivité bénéficiaire, avant toute action liée à la mise à disposition de l'agent, devra informer le CDG40 de ses intentions, afin d'établir avec lui les conditions de respect des clauses contractuelles liant l'agent au CDG40 notamment eu égard aux règles de préavis.

○ Article 5 :

...La collectivité garantira le CDG40 de toutes conséquences ou imputation financières que seraient laissées à sa charge ensuite de toute réclamation des intéressés, fondée sur lesdites conditions de recrutement et de rémunération ou sur les conditions d'exercice de l'article 3 de la présente convention, sauf en cas de faute exclusivement imputable au CDG40.

○ Article 7 :

...Elles comprendront le remboursement de l'adhésion au CNAS pour l'agent mis à disposition, si la collectivité bénéficiaire souhaite faire bénéficier de cet avantage à l'agent mis à disposition. ...

Monsieur le Maire émet une proposition de signature de la nouvelle convention d'adhésion au service remplacement du CDG 40.

04-2022 – CDG 40 – ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L452-44 du code général de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de pallier aux absences éventuelles des agents communaux dans l'intérêt du service communal,

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service remplacement du personnel indisponible du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE l'adhésion de la commune de CAZALIS au service remplacement organisé par le Centre de Gestion des Landes.

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service remplacement.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service remplacement annexée à la présente délibération et toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Article 4 : PREVOIT au budget communal les crédits nécessaires aux chapitres et articles concernés.

Vote

Votants :08
Pouvoir :00
Pour :08
Contre :00
Abstention : 00

ENEDIS – SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire présente la convention de servitudes signée en 2018 entre la commune et Enedis.

Monsieur le Maire explique qu'Enedis a soumissionné un notaire pour régulariser par acte authentique la servitude de passage de l'alimentation électrique du projet de bâtiment de Mr Duspouys. En effet, le réseau traverse la parcelle communale B8 pour l'aboutissement de ce projet.

Monsieur le Maire, demande l'autorisation de signer l'acte de servitude.

05-2022 - ENEDIS – SERVITUDE DE PASSAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le permis de construire n°PC04007916C0003 déposé par M. Hervé DUSPOUYS accepté par arrêté du 24/01/2017 concernant la construction d'un bâtiment de stockage avec toiture photovoltaïque,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Cazalis du 11 janvier 2018

Vu la convention de servitude signée avec ENEDIS le 12 janvier 2018

Vu la demande d'ENEDIS de notarié cette convention de servitude

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Vote

Votants :08
Pouvoir :00
Pour :08
Contre :00
Abstention : 00

ACHAT TERRAIN ET GARAGE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la dernière séance, le Conseil Municipal avait décidé de faire une contreproposition à 13000 € au lieu des 14500 € demandés par Jean-Guy Pieulet pour la vente des parcelles B20 et B21.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Jean-Guy Pieulet a accepté l'offre de 13000 € pour la vente des parcelles B20 et B21 lui appartenant.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'achat des parcelles B20 et B21 au prix total de 13 000€.

06-2022 – ACHAT TERRAIN ET GARAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'achat des parcelles B 20 supportant un bâtiment et B21 appartenant à M. Jean-Guy Pieulet afin d'y fonder un hangar de stockage communal et d'avoir un accès pour la propriété communale adjacente.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget primitif 2022 du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'accord amiable conclu entre la Commune de Cazalis et M Jean-Guy Pieulet au prix total de 13 000 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Article 1 : Approuve le projet d'achat des parcelles B20 et B21 appartenant à M Jean-Guy Pieulet pour un prix total de 13 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

Article 3 : Prévoit au budget les crédits nécessaires aux chapitre et article adéquat.

Vote

Votants :08

Pouvoir :00

Pour :08

Contre :00

Abstention : 00

PEINTURES SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise P. Lux Charpentes pour la réparation des avants toits et le démoussage du toit de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de valider le devis de P. Lux Charpentes d'un montant de 3 993 € HT.

Vote

Votants :08

Pouvoir :00

Pour :08

Contre :00

Abstention : 00

Monsieur Hervé DUSPOUYS a rejoint la séance à 20h47.

Monsieur le Maire présente les différents devis de peintures extérieures de la salle des fêtes :

- Entreprise Castagnet : 11 329.03 €
- Entreprise Sourigues Benoît 10 208.14 €
- Entreprise Façade 40 17 208.38 €

Monsieur le Maire précise que les trois entreprises sont venues sur site, ont reçu les mêmes informations et ont effectué elles-mêmes les métrages.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

- Entreprise Castagnet : 1 vote
- Entreprise Sourigues : 8 votes
- Entreprise Façades 40 : 0 vote

Le devis de la société Sourigues Benoît d'un montant de 10 208.14 € HT est donc approuvé à la majorité des membres présents.

MOBILIER SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant le choix du mobilier de la salle polyvalente.

- Société MTM (150 chaises + 30 tables) 12 327.90 €
- Société ALTRAD (30 tables + 162 chaises + 8 chariots chaises) 10 858.76 €

Le devis de la société Altrad est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la discussion quant aux couleurs du futur mobilier de la salle. Les chaises de couleur noires ont été acceptées à l'unanimité (9 pour). Les tables ont été choisies de couleur grises (5 pour le gris / 4 pour la couleur sable).

SOLIDARITE UKRAINE

Monsieur le Maire informe les élus que la préfecture a transmis une lettre récapitulant les modalités de soutien à l'Ukraine.

Monsieur le Maire explique que le dispositif FACECO permet aux collectivités territoriales d'apporter un soutien financier d'urgence à l'Ukraine.

Monsieur le Maire fait une proposition de don d'un montant de 300 €.

Françoise LASSERRE trouve que le montant est trop élevé et propose de donner un montant inférieur.

07-2022-SOLIDARITE UKRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la guerre que subit actuellement la population Ukrainienne

VU le dispositif FACECO qui permet aux collectivités territoriales de contribuer financièrement pour exprimer leur solidarité à la population Ukrainienne,

Monsieur le Maire propose de contribuer à ce fonds à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Article 1 : approuve la contribution de 300 € au FACECO pour exprimer la solidarité de la commune de CAZALIS à la population Ukrainienne.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

Article 3 : prévoit au budget les crédits nécessaires aux chapitre et article adéquat.

Vote

Votants :09

Pouvoir :00

Pour :06

Contre :00

Abstention : 03

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente un prévisionnel du budget primitif 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER 2021	RESULTAT GLOBAL
Résultat au 31/12/2020	190 903,10	-13 777,90	0,00	177 125,20
RECETTES	166 502,08	48 859,14	3 900,00	219 261,22
DEPENSES	107 909,25	49 041,04	13 400,00	170 350,29
Résultat de l'année 2021	58 592,83	-181,90	-9 500,00	48 910,93
SOLDE	249 495,93	-13 959,80	-9 500,00	226 036,13

Sera affecté en 2022 :

Recette de fonctionnement	article 002	226 036,13
Dépense d'investissement	article 001	13 959,80
Recette d'investissement	article 1068	23 459,80

Recettes de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2020	Réalisations 2020	Budget 2021	Réalisations 2021	Budget 2022
Chapitre 002 - Résultat reporté		177 676,65	0,00	190 903,10	0,00	226 036,13
002	RESULTAT REPORTE (820)	177 676,65	0,00	190 903,10	0,00	226 036,13
Chapitre 013 - Atténuation de charges		0,00	461,72	2 600,00	2 962,71	0,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	0,00	461,72	2 600,00	2 962,71	0,00
Chapitre 70 - Produits des services des domaines et ventes diverses		658,36	700,36	890,00	1 307,03	719,17
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	0,00	0,00	200,00	600,00	0,00
7032	STATION SUR VOIE PUBLIQUE	458,36	458,36	450,00	454,03	469,17
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS	200,00	242,00	240,00	253,00	250,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes		47 409,00	74 580,63	63 661,00	81 359,73	65 729,00
731	IMPOTS LOCAUX	32 840,00	33 812,00	39 092,00	39 170,00	41 160,00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 569,00	4 569,00	4 569,00	4 569,00	4 569,00
73223	FPIC	0,00	3 045,00	0,00	3 204,00	0,00
73224	FONDS DEPARTEMENTAL DES DMT0 (taxe additionnelle)	10 000,00	33 154,63	20 000,00	34 416,73	20 000,00
Chapitre 74 - Dotations et participations		47 645,00	51 562,44	46 282,00	51 558,78	46 116,00
7411	DGF DOTATION FORFAITAIRE (740)	19 152,00	19 152,00	19 216,00	19 216,00	19 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	2 797,00	2 797,00	2 886,00	2 886,00	2 700,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 892,00	1 892,00	1 703,00	1 703,00	1 500,00
742	DGF DOTA.AUX ELUS LOCAUX (747)	6 066,00	6 066,00	6 024,00	6 054,00	6 000,00
744	FACTVA	350,00	398,18	700,00	712,37	177,00
74718	Autres	3 900,00	3 551,81	7 000,00	8 180,55	8 000,00
74832	ATTRIBUTION DU F.D.T.P.	8 000,00	10 908,57	8 000,00	10 966,86	8 000,00
74834	ETAT COMPENSAT. EXO. DE TF	687,00	687,00	753,00	753,00	739,00
74835	ETAT COMPENS. AU TITRE EXO. TH	4 801,00	4 801,00	0,00	0,00	0,00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS	0,00	1 308,88	0,00	1 087,00	0,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		26 136,00	29 835,74	26 000,00	29 311,73	26 000,00
752	REVENU DES IMMEUBLES (714)	12 000,00	15 695,00	12 000,00	15 172,20	12 000,00
7588	REMBOURSEMENT DE FRAIS (7339)	14 136,00	14 140,74	14 000,00	14 139,53	14 000,00
Chapitre 76 - Produits financiers		0,00	2,10	0,00	2,10	0,00
761	Produits de participations	0,00	2,10	0,00	2,10	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTION SUR OPERATION DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		299 525,01	157 142,99	330 336,10	166 502,08	364 600,30

Dépenses de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2020	Réalisations 2020	Budget 2021	Réalisations 2021	Budget 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général		57 550,00	24 822,53	58 610,00	24 768,11	60 750,00
6061	EAU ELECTRICITE	5 500,00	5 497,66	7 000,00	5 337,80	7 000,00
60621	COMBUSTIBLES	2 000,00	1 485,98	2 000,00	1 497,82	2 000,00
60622	CARBURANTS(603)	500,00	284,82	500,00	98,43	500,00
60624	Produits de traitement	200,00	44,95	200,00	64,50	200,00
60631	FOURNITURES ENTRETIEN (605)	1 000,00	313,08	1 000,00	162,21	1 000,00
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT(633)	2 000,00	0,00	2 000,00	397,94	2 000,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE (606)	1 500,00	109,94	1 500,00	0,00	1 500,00
60636	Vêtements de travail	500,00	346,66	500,00	444,04	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES(608)	1 000,00	824,80	1 000,00	658,84	1 000,00
6068	AUTRES FOURNITURES(609)	5 000,00	2 155,47	5 000,00	2 033,93	5 000,00
613	LOCATIONS	500,00	0,00	500,00	228,59	500,00
61521	ENTRETIEN TERRAINS	500,00	84,00	500,00	0,00	500,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	3 500,00	0,00	3 500,00	222,00	3 500,00
615228	AUTRES BATIMENTS	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
615231	ENTRETIEN VOIRIE	5 000,00	1 080,00	5 000,00	1 101,60	5 000,00
61558	ENTRETIEN MATERIEL	5 000,00	161,80	5 000,00	0,00	5 000,00
6156	MAINTENANCE	5 000,00	2 495,69	5 000,00	2 255,36	5 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES(638)	2 500,00	2 301,69	2 500,00	2 473,30	2 600,00
618	AUTRES FRAIS DIVERS (641)	350,00	308,40	400,00	176,40	400,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Fêtes et cérémonies	5 000,00	4 450,45	5 000,00	3 285,81	7 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	1 300,00	0,00	1 300,00	132,84	1 300,00
626	PTT TELEPHONE (664)	2 000,00	1 601,14	2 000,00	1 817,70	2 000,00
6281	COTISATIONS DIVERSES(6405)	500,00	204,00	500,00	204,00	500,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (615)	200,00	210,00	210,00	210,00	250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00
635	TAXES FONCIERES,DROIT DE BAIL (629)	1 000,00	862,00	1 000,00	885,00	1 000,00

Chapitre 012 - Charges de personnel		38 300,00	30 175,23	40 300,00	34 823,45	40 800,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR	2 000,00	1 233,38	3 000,00	1 734,61	3 000,00
633	CDG ET CNPFT	500,00	196,86	500,00	372,19	500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	11 500,00	10 773,48	11 500,00	11 142,46	12 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	3 500,00	2 733,48	3 500,00	2 716,53	3 500,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	11 500,00	8 359,71	11 500,00	10 700,29	11 500,00
6450	COTISATIONS URSSAF IRCANTEC CNR(618) - ASSURANCE DU PERSON	9 000,00	6 853,32	9 000,00	7 450,17	9 000,00
6470	AUTRES CHARGES SOCIALES	300,00	25,00	300,00	77,20	300,00
6480	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (POUR FORMATION)	0,00	0,00	1 000,00	630,00	1 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits		7 325,00	7 179,00	7 325,00	7 134,00	7 525,00
73923	Reversements sur FNGIR	6 525,00	6 525,00	6 525,00	6 525,00	6 525,00
739223	FPIC	800,00	654,00	800,00	609,00	1 000,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section		0,00	0,00	1 449,36	1 449,36	0,00
675	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	DOTATION AUX AMORT DES IMMOB CORPORELLES ET INCORPORELL	0,00	0,00	1 449,36	1 449,36	0,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		40 860,08	40 304,80	44 170,00	39 341,66	44 101,21
6531	INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS(666)	21 000,00	21 260,43	22 000,00	18 922,73	20 000,00
6533	COTISATION RETRAITE (666)	700,00	892,93	900,00	794,75	900,00
6536	Frais de représentation du Maire	700,00	0,00	700,00	0,00	700,00
6553	SERVICE INCENDIE(6406)	2 160,08	2 160,08	2 120,00	2 118,31	2 151,21
6554	CONTRI.AUX ORGA.DE REGROUPEM.(6407)	15 000,00	14 411,36	17 000,00	16 405,06	18 000,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	200,00	342,00	350,00	0,00	350,00
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (657)	1 100,00	1 238,00	1 100,00	1 100,00	2 000,00
65888	AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,81	0,00
Chapitre 66 - Charges financières		751,08	751,08	392,67	392,67	156,30
66111	INTERETS D'EMPRUNTS	751,08	751,08	392,67	392,67	156,30
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		18 500,00	0,00	21 124,00	0,00	20 699,00
6714	BOURSES ET PRIX(655)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	18 000,00	0,00	20 624,00	0,00	20 199,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues		12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES(669)	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section investissement		124 238,85	0,00	144 965,07	0,00	178 568,79
023	VIREMENT A SECTION INVESTISS.	124 238,85	0,00	144 965,07	0,00	178 568,79
TOTAL		299 525,01	103 232,64	330 336,10	107 909,25	364 600,30

Recettes d'investissement

Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2020	Réalisations 2020	Budget cumulé 2021	Réalisations 2021	Restes à réaliser	Propositions 2022	Budget cumulé 2022
Opérations financières								
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONN.	124 238,85	0,00	144 965,07	0,00	0,00	178 568,79	178 568,79
10222	FCTVA	11 700,00	11 582,39	5 000,00	5 845,44	0,00	22 000,00	22 000,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	0,00	474,33	489,00	50,44	0,00	50,00	50,00
1068	EXCEDENT DE FN CAPITALISE	99 475,56	99 475,56	40 683,90	40 683,90	0,00	23 459,80	23 459,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	413,00	420,00	830,00	0,00	0,00	0,00
Opérations non affectées								
132	SUBV DEPARTEMENT	39 000,00	39 439,96	3 900,00	0,00	3 900,00	9 999,96	13 899,96
1341	DETR	0,00	35 520,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
040 - Opération d'ordre entre sections								
280412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIVITE	0,00	0,00	1 449,36	1 449,36	0,00	0,00	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		274 414,41	151 385,24	196 907,33	48 859,14	3 900,00	234 078,55	237 978,55

Dépenses d'investissement

Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2020	Réalisations 2020	Budget cumulé 2021	Réalisations 2021	Restes à réaliser	Propositions 2022	Budget cumulé 2022
Opérations financières								
001	RESULTAT REPORTE	18 475,56	0,00	13 777,90	0,00	0,00	13 959,80	13 959,80
1641	PRET	12 413,32	12 413,32	5 904,37	5 904,37	0,00	3 545,24	3 545,24
165	CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500,00	0,00	2 000,00	820,00	1 000,00	1 500,00	2 500,00
Opérations non affectées								
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIVITE	0,00	0,00	6 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
2051	Logiciels mairie	1 700,00	294,00	4 406,00	3 966,73	400,00	2 500,00	2 900,00
2115	Terrains bâti	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000,00	1 945,20	5 000,00	2 280,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2184	MOBILIER	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	55 000,00	860,00	40 000,00	2 764,13	5 000,00	10 000,00	15 000,00
231	TRAVAUX EN COURS	55 325,53	14 230,41	89 819,06	33 305,81	5 000,00	158 073,51	163 073,51
EXTENSION SALLE ASSOCIATIONS								
231	TRAVAUX EN COURS	120 000,00	116 944,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		274 414,41	146 687,58	196 907,33	49 041,04	13 400,00	224 578,55	237 978,55

QUESTIONS DIVERSES**Prochain Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue de la prochaine séance le jeudi 31 mars 2022 à 20h00 avec l'ordre du jour prévisionnel suivant :

- Budget – Compte administratif
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions
- Licence IV
- Devis pelle
- CDG 40 : Gestion technique ERP
- Organisation bureau de vote
- Organisation 1^{er} mai et fête des mères

Clé Salle polyvalente :

Marie-Anne THONNELIER souhaite avoir en permanence un exemplaire de la clé de la salle polyvalente suite au changement des barillets. Elle souhaite pouvoir accéder au stock du comité des fêtes sans avoir à passer par la mairie.

Monsieur le Maire lui explique que pour chaque manifestation du comité des fêtes, elle pourra disposer des clés 8 ou 10 jours à l'avance voire plus mais que le reste du temps, pour une question de responsabilité, il convient de venir chercher les clés à la mairie.

Françoise Lasserre ne trouve pas normal que la professeure de gymnastique dispose de la clé et qu'elle soit refusée à Marie-Anne Thonnelier. Monsieur le Maire lui explique que la professeure de gymnastique intervient à la salle deux fois par semaine et que vu la fréquence, il était plus facile qu'elle possède une clé.

Monsieur le Maire rappelle que Claude Labégaria et Thierry Dubroca ont trouvé la salle ouverte à trois reprises en quelques mois alors qu'elle avait bien été verrouillée la veille. De là, Claude Labégaria avait annoncé le changement des barillets pour éviter que cela ne se reproduise et que les clés seraient à la mairie.

Après débat, Monsieur le Maire soumet au vote le fait de donner une clé de la salle polyvalente à Marie-Anne Thonnelier.

Vote

Votants :09

Pouvoir :00

Pour :06

Contre :00

Abstention : 03

Accès salle des associations :

Malorie BAZIN souhaite venir répéter son spectacle à la salle des associations 3 jours dans la semaine. Accepté.

Réunion comité des fêtes :

Marie-Anne THONNELIER informe que le comité des fêtes se réunira le 25 mars 2022 à la salle des associations.

Relevé vitesse :

Marc Gaillardou interroge Monsieur le Maire sur le matériel de relevé installé quelques jours au niveau de chez ce dernier.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'une demande de CU effectuée par M Parodi, le Conseil Départemental a été consulté et a donné un avis défavorable pour la création d'un accès à sa parcelle par manque de visibilité et proximité du virage. Après discussion, le Conseil Départemental a effectué un comptage des véhicules et un relevé de la vitesse. L'avis sera favorable si M Parodi redépose sa demande de CU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04.

SIGNATURES			
Didier CASTETS		Sylvie DEFFREIX	
Marc GAILLARDOU		Hervé DUSPOUYS	
Fabrice DUMAS		Camille ROUX	
Françoise LASSERRE		Marie-Anne THONNELIER	
Olivier MARSAN	Excusé	Patrick RECALT GUSSAGAITS	Excusé
Thierry CASAILH			